

# LES Ateliers

DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Pratiques innovantes pour conforter l'offre  
de soins de proximité dans les territoires



MERCREDI 25 AVRIL 2018 À PARTIR DE 14 H

Hôtel du Département de Saône-et-Loire - rue de Lingendes - Mâcon (71 000)

## Les Ateliers des Départements : l'exemple du Département de Saône-et-Loire

### I. Comment développer l'offre médicale de proximité dans les territoires ruraux ?

- A. Une nécessaire coopération entre les acteurs concernés
- B. Les incitations financières à s'installer
- C. Le Centre de Santé départemental

### II. S'affranchir des distances pour se soigner, quelles solutions ? – La télémédecine, premiers bilans

- A. Avantages et inconvénients de la télémédecine
- B. Appels à projets du Département
- C. Actions de l'ARS

## Introduction

La faiblesse de l'offre de soins est aujourd'hui préoccupante dans tous les Départements. Cette question ne se cantonne plus aux seules communes rurales : les zones urbaines et les grandes agglomérations sont tout aussi touchées.

Les métiers de la santé se sont transformés, faisant intervenir de plus en plus de technologie de pointe, et les praticiens se rassemblent de plus en plus en réseau. Mais la modernisation de la pratique semble avoir entraîné une évolution tout aussi importante de sa répartition démographique.

La Saône-et-Loire souffre nettement de ce phénomène de pénurie médicale : le Département ne compte que 110.4 médecins libéraux et spécialistes pour 100 000 habitants. En 2016, 35% des généralistes avaient plus de 60 ans et la moyenne d'âge des praticiens dépassait les 53 ans.

La Saône-et-Loire a donc multiplié les initiatives pour faire face à la baisse continue de ses médecins généralistes, et assurer une offre de soins de proximité.

C'est dans ce contexte que s'est tenue la 6<sup>ème</sup> session des Ateliers des Départements de France à l'Hôtel du Département de Mâcon.

Elus et spécialistes du domaine médical et médico-social étaient invités à se réunir le 25 avril 2018 autour du thème de la santé publique, pour discuter des deux questions fondamentales que sont le développement de l'offre médicale de proximité dans les milieux ruraux, et l'installation et généralisation de la télémédecine.

## I. Comment développer l'offre médicale de proximité dans les territoires ruraux ?

La région Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les régions les plus touchées par la problématique de la démographie médicale : elle se situe au 4<sup>e</sup> rang des régions ayant les densités les plus faibles. A échelle plus grande, la faiblesse de l'offre de soins se fait davantage sentir dans les territoires de l'ex-Bourgogne, et notamment en Saône-et-Loire.

Sur ce Département, la densité de médecins généralistes est jusqu'en 2016 nettement inférieure aux densités régionale et nationale. Seulement, comme l'a souligné le Président André Accary, la désertification médicale est aussi bien urbaine que rurale. Ses incidences portent donc autant sur la santé des habitants que sur l'environnement économique du territoire.

L'offre de soins est ainsi devenue une des thématiques à prioriser dans l'action départementale pour la Saône-et-Loire, mais aussi pour beaucoup de Départements confrontés au même problème. C'est pourquoi 11 d'entre eux étaient présents à ces Ateliers. François Sauvadet, Président de Côte d'Or invité pour l'occasion, fait part d'inquiétudes semblables dans son Département : « seuls 30% des médecins formés à Dijon restent exercer en Bourgogne il est donc indispensable de réfléchir à l'attractivité ».

L'occasion donc pour le Département d'exposer ses actions en matière d'offre de soins, et tout particulièrement la constitution du Centre de Santé départemental.

### A. Une nécessaire coopération entre les acteurs concernés

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la Saône-et-Loire présente une densité très faible de médecins généralistes. La situation de l'époque est d'autant plus préoccupante que, de 2007 à 2016, le Département a enregistré une baisse de ses effectifs en médecins généralistes de 11%. Ces chiffres risquaient alors de s'aggraver dans la mesure où plus d'un tiers de ces praticiens avait plus de 60 ans.

Le domaine de la santé est donc devenu une priorité pour le Département. Seulement, les compétences en la matière n'étant pas du seul ressort départemental, une coopération entre les acteurs concernés était nécessaire à une offre de soins adaptée aux besoins du territoire.

La réponse institutionnelle à la faiblesse de l'offre de soins a ainsi impliqué une collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté. À l'heure de la construction d'un nouveau projet régional de santé, elle a pu participer à l'étude des causes et des conséquences du manque de médecins sur le territoire.

De même, le Projet de création d'un Centre Départemental de Santé s'est conçu dès son origine en lien étroit avec l'ARS, l'Ordre des Médecins et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les réponses apportées en matière d'offre de soins nécessitaient par ailleurs une coopération avec les communes et intercommunalités concernées par de potentiels aménagements. Leur participation a constitué un point important dans l'avancée du projet, à l'image de la Communauté de communes Le Grand Charolais, de celle du Grand Autunois Morvan, de la ville de Chalon et de la ville de Montceau-les-Mines, qui ont mis à disposition les locaux destinés à accueillir les 4 centres de santé territoriaux.

Le consensus local a donc été un élément essentiel des projets engagés : l'installation du centre de santé départemental n'a d'ailleurs été envisagée que dans les communes où se manifestait un fort consensus entre professionnels de santé, habitants, collectivités et établissements.

Il est aussi important de noter la participation de la Fédération nationale des centres de santé à la conception du centre et à l'identification des territoires à prioriser. C'est ainsi l'objectif d'un réseau de proximité qui s'affiche dès la construction du projet, en faisant intervenir la fédération, qui a pour mission d'apporter son soutien au regroupement de professionnels.

## **B. Les incitations financières à s'installer**

Dès 2013, le Département a cherché à favoriser l'installation des praticiens sur le territoire.

Le dispositif « [installeunmedecin.com](http://installeunmedecin.com) » répertorie plusieurs aides à l'installation des médecins en Saône-et-Loire à différents stades de la formation.

- Bourses d'études :
  - 1er et 2nd cycles (à partir de la deuxième année) : 500€ par mois sur une durée maximale de 5 ans, attribuable jusqu'à la fin du 2nd cycle.
  - 3ème cycle de médecine générale : 1000 € par mois en contrepartie d'une installation de 3 ans en Saône-et-Loire.
- Aide à la mobilité pour le SASPAS<sup>1</sup> : aide forfaitaire de 3000€ pour la durée du stage (les demandes de stage en milieu rural sont privilégiées).
- Aide à l'hébergement durant le stage : 400€ par mois pour le logement pour les étudiants de 3ème cycle de médecine générale dans le cadre d'un stage ambulatoire.

---

<sup>1</sup> Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée

A aussi été mise en place la cellule SIM71 (Soutien aux Installations Médicales) pour assurer l'accompagnement et l'accueil personnalisés des médecins et des étudiants. Sa mission : établir un lien entre les médecins demandeurs et les territoires pour un accompagnement en amont, pendant et en aval de leur installation.

### C. Le Centre de Santé départemental

Toutefois, l'élément central de la stratégie du Conseil Départemental tient en la construction du Centre de Santé Départemental, officiellement engagée le 22 juin 2017.

Etendu sur plusieurs sites, la structure regroupe des professionnels de santé et permet d'assurer une coordination des soins. Les dossiers des patients sont par exemple partagés entre les professionnels.

Toute la gestion du centre est prise en charge par le Département, de sorte que les médecins sont déchargés des tâches administratives, perçues comme réshibitoires. Selon l'Ordre des Médecins, la gestion administrative peut absorber jusqu'à 30% du temps de travail des médecins libéraux.

Les médecins sont recrutés en tant qu'agents contractuels. Outre le caractère attractif du statut, les rémunérations sont fixes, les horaires normés, et les modalités de protection sociale plus avantageuses que dans l'exercice libéral.

Le contrat avec le Département résout aussi parallèlement le problème de recrutement médical : les médecins consacrent une part de leur temps de travail à d'autres missions départementales de santé publique.

Ainsi, 10 médecins ont pu être recrutés pour l'ouverture du premier des 4 sites dans la ville de Digoïn le 6 février 2018. Le deuxième centre à Autun, et le troisième, ouvert à Chalon-sur-Saône le 30 mars, ont ensuite vu l'arrivée de six nouveaux médecins salariés.

Une fois l'installation du 4<sup>ème</sup> centre prévue pour septembre 2018 à Montceau, la Phase 2 du projet prévoit le déploiement des praticiens sur des antennes assurant une permanence par demi-journées.

L'objectif final est de rassembler une trentaine de médecins, répartis sur l'ensemble du territoire.

## II. S'affranchir des distances pour se soigner, quelles solutions techniques ? – La télémédecine, premiers bilans

### A. Avantages et inconvénients de la télémédecine

La télémédecine, par définition dématérialisée, est un moyen de s'affranchir des distances géographiques. La consultation et le suivi peuvent s'effectuer en ligne, avantage considérable pour les EHPAD par exemple, puisque la prise en charge du patient peut s'effectuer directement dans l'établissement.

Mais si elle constitue un élément de réponse à la faiblesse de l'offre médicale, cette pratique ne se substitue pas à une auscultation directe par le médecin, souvent nécessaire. Elle permet simplement d'établir un premier contact avec le patient pour le diriger vers le bon spécialiste, désengorgeant ainsi les cabinets et services d'urgences, parfois trop sollicités.

La télémédecine est aujourd'hui un sujet d'actualité, alors que des évolutions réglementaires sont prévues pour élargir l'accès à la pratique comme l'Article 54 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 qui prévoit l'entrée des actes de téléconsultation et de téléexpertise dans le droit commun du remboursement par l'assurance-maladie.

### B. Appels à projets du Département

Le Département souhaite soutenir et encourager les projets innovants déployés sur son territoire. Ces derniers doivent cependant obligatoirement s'inscrire dans le programme régional de télémédecine déployé par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté.

En Saône-et-Loire, 12 projets de télémédecine sont proposés, sous réserve de l'agrément de l'ARS, pour un montant total d'investissement de 85 500€.

### C. Actions de l'ARS

La généralisation de la télémédecine est aujourd'hui telle que les établissements l'utilisant se multiplient : maisons de santé pluridisciplinaires, cabinets généralistes, groupements de professionnels de santé, EHPAD, centres hospitaliers, etc. Comme le montrent les sites énumérés, la télémédecine permet de connecter entre eux un maximum de professionnels de santé.

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté soutient notamment les projets d'installation de matériel de télémédecine en accompagnant les porteurs de projets et en finançant en grande partie les coûts liés à la télémédecine.

Toutefois, l'ARS s'appuie aussi sur deux Groupements de coopération sanitaire, E-santé Bourgogne et EMOSIST, qui sont en charge des plateformes régionales et du déploiement de la télémédecine.

Alors que le premier programme régional de télémédecine de Bourgogne-Franche-Comté vient de prendre fin, l'ARS fait évoluer sa stratégie de déploiement sur 2017-2019. Le projet de déploiement de la télémédecine se décompose ainsi en 3 phases, distinctes par secteurs :

- Phase 1, en 2017 : dans les maisons de santé pluridisciplinaires, les groupements, et les cabinets généralistes dans les zones fragiles. Le déploiement est actuellement en cours.
- Phase 2, fin 2018 : dans le secteur médico-social et plus particulièrement les EHPAD
- Phase 3, en 2019 : dans le secteur des personnes handicapées au regard des retours d'expérience

Le premier appel à projets Télémédecine « Maillage territorial en Bourgogne-Franche-Comté » s'est lancé sur la deuxième moitié de l'année 2017. 115 structures ont postulé et 65 ont été retenues (maison de santé pluridisciplinaire, GPS, Cabinets libéraux) par un comité de sélection en novembre 2017.

Fin 2017 on dénombrait 141 sites de télémédecine. L'année 2018 doit amener le déploiement de 88 nouveaux sites. Les premiers aménagements devaient commencer au premier trimestre avec l'équipement de nouveaux sites :

- A l'échelle de la Région, 63 sites vont être munis de nouveaux équipements parmi lesquels 41 installations de télécardiologie et 35 de télédermatologie.
- A l'échelle de la Saône-et-Loire, 9 sites vont être nouvellement équipés, avec l'installation de 6 équipements de télécardiologie et 9 de télédermatologie.